



Elternlobby:

Urs Schwarz, Monique Pititto, Nadine Caflisch, Andrea Burger et Bernard Gössi

Pour le libre choix de l'école durant la scolarité obligatoire

Nombre de signatures valables: 359

Transmission au CE: *26.09.2013

Texte de la motion populaire

Les besoins, les attentes et les souhaits de nos enfants sont fort différents. Malheureusement, ces facteurs ne jouent pas de rôle lors de l'enclassement. La décision d'enclassement est administrative et se fonde sur un seul critère de sélection: le numéro postal du domicile. L'enfant, la mère et le père ne peuvent pas faire valoir leur opinion et sont sous la tutelle des autorités.

Les parents et les enfants, en tant que décisionnaires déterminants, ne sont pas entendus sur la liberté de choix de l'école. La mère et le père connaissent le mieux les besoins et les attentes de leur enfant. Les parents et leurs enfants devraient donc pouvoir choisir librement l'école durant la scolarité obligatoire. C'est de cette façon uniquement que les besoins individuels des enfants pourront être pris en considération, indépendamment des possibilités financières des parents et du domicile.

Nous proposons de modifier la loi dans ce sens, afin de mettre en place les possibilités du libre choix de l'école (véritable liberté dans le choix de l'école, indépendamment des possibilités financières) et d'encourager ainsi une certaine concurrence pédagogique entre les écoles de scolarité obligatoire dans le canton de Fribourg.

—

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).